

2.B COMPTA

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €

Siège social : Z.A.E Les Barles
13470 CARNOUX EN PROVENCE

R.C.S. MARSEILLE 808 604 367

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 19 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf avril, à vingt heures, au siège social,

Monsieur Benoit BIAGGI,

Propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social de la société 2.B COMPTA,

Associé unique de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la Société, Monsieur Benoit BIAGGI, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Changement d'adresse décidée par la mairie ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

Pour faire suite à la modification de l'adresse de la société par la Municipalité, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 "Siège Social" des statuts, comme suit :
"Le siège social est fixé : 3310 Route de La Ciotat 13470 CARNOUX EN PROVENCE."

Le reste de l'article est inchangé.

DÉCISION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Benoit BIAGGI

